



HAL
open science

Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2014, Université de Cergy-Pontoise - UCP. hceres-02037026

HAL Id: hceres-02037026

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037026>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université de Cergy-Pontoise

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Cergy-Pontoise - UCP

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150008061

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

La formation est délivrée en un site unique, le site des Chênes.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit* de l'Université de Cergy-Pontoise (UCP) propose une formation généraliste en droit (privé et public) préparant à l'ensemble des métiers du droit : avocat, magistrat, notaire, huissier, juriste d'entreprise, préparation des différents concours administratifs... Elle poursuit ainsi un double objectif d'insertion professionnelle et de poursuite d'études en master, en offrant aux étudiants les enseignements juridiques fondamentaux.

La mention *Droit* de l'UCP se singularise par la conciliation qu'elle opère entre l'acquisition de ces connaissances juridiques élémentaires, l'encadrement méthodologique des étudiants et l'ouverture sur des enseignements de culture générale. Ces objectifs sont réalisés par la progression sur laquelle repose le parcours unique de la mention. La première année est conçue de façon résolument générale et consacre l'ouverture la plus forte sur des enseignements non-juridiques. La deuxième année permet de consolider et d'approfondir les acquis fondamentaux. La troisième année offre un choix d'options juridiques plus diversifié afin de permettre un début de spécialisation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit* proposée par l'Université de Cergy-Pontoise correspond à une formation classique en droit général. Cependant, cette mention se singularise par deux particularités qui lui confèrent une véritable originalité. D'une part, l'organisation des enseignements repose sur un équilibre entre l'acquisition des connaissances indispensables à tout juriste et une ouverture à des enseignements non-juridiques et de culture générale. D'autre part, les dispositifs d'aide à la réussite, en raison de leur nombre et de leur conjonction, paraissent de bonne qualité.

Cette mention est construite de manière cohérente par rapport aux objectifs affichés d'une formation généraliste favorisant la future intégration professionnelle et une éventuelle réorientation des étudiants. A ce titre, l'ouverture de la formation à des enseignements non-juridiques (histoire, philosophie, sciences sociales et politiques, organisation de conférences de culture générale) et le développement des compétences additionnelles (langues vivantes -jusqu'à deux langues vivantes à chaque semestre- informatique, expression française, Diplôme d'université de droits étrangers adossés à la licence) peuvent être relevés comme des points forts et particulièrement originaux de la formation. En outre, il est à noter que l'Université de Cergy-Pontoise propose une mention spécifique *Droit intégré franco-allemand* qui fait l'objet d'un double diplôme avec l'Université de Düsseldorf et qu'une passerelle est prévue entre la mention *Droit* (objet de la présente évaluation) et la mention spécifique en *Droit intégré franco-allemand* (objet d'une évaluation séparée). Cela offre une possibilité supplémentaire d'orientation pour les meilleurs étudiants (sélection sur dossier). La mention *Droit* intègre également des compétences préprofessionnelles en proposant notamment la possibilité de faire valider une expérience professionnelle : contrat de travail ou stage. Sur ce point, la durée du stage paraît néanmoins relativement limitée (d'une journée à une semaine) et pourrait ainsi être prolongée afin de garantir une meilleure immersion dans le monde professionnel. La formation attache une importance particulière à la méthodologie qui est renforcée par l'organisation des enseignements. De façon significative, les travaux dirigés (TD) sont renommés « méthodologie appliquée » (MA) afin de mettre l'accent sur la méthode propre à chaque matière juridique fondamentale, ce qui apparaît comme un dispositif pédagogique innovant. Le dispositif d'évaluation des enseignements se distingue également en ce qu'il consacre une double évaluation : évaluation des enseignements à chaque semestre et évaluation de la formation à l'issue du semestre 6 (par des questionnaires).

La mention *Droit* se singularise par le nombre et la qualité des dispositifs mis en œuvre pour accompagner les étudiants dans le premier cycle universitaire. Parmi ceux-ci, certains dispositifs paraissent classiques (enseignant référent, tutorat pour les étudiants de L1) au regard d'autres initiatives mises en œuvre dans la continuité du plan « réussite en licence ». Tout d'abord, l'information des étudiants tout au long de la licence semble adéquate. Les étudiants de L1 sont accueillis par une semaine d'intégration (rencontre avec des professionnels, ateliers) et, pour chaque année de licence, une réunion de pré-rentree est organisée. Les étudiants bénéficient également d'un module de projet professionnel et peuvent réfléchir à la cohérence de leur parcours grâce à un livret de l'étudiant, remis dès leur entrée en L1. Ensuite, l'encadrement méthodologique est renforcé pour les étudiants en début de cursus au regard du fort taux d'échec habituellement constaté à ce stade des études juridiques. On retiendra particulièrement l'augmentation du nombre d'heures de méthodologie appliquée (MA) par matière (22h contre 16h30 en L2 et L3), la réduction des effectifs des groupes de MA (20 en L1, 25 en L2), l'augmentation de la durée de chaque séance de MA (2h au lieu de 1h30 en L1) et le doublement des volumes horaires des cours fondamentaux les deux premières semaines de la L1 et de la L2. Ces dispositifs se traduisent par une augmentation progressive des taux de réussite. Enfin, la réorientation apparaît comme une préoccupation constante dans l'organisation de la mention et celle-ci est favorisée dès la fin du premier semestre par l'ouverture pluridisciplinaire des enseignements et des compétences. Néanmoins, sur ce point, il est à regretter qu'un véritable suivi personnalisé de chaque étudiant ne soit pas mis en œuvre et qu'un retour sur l'effectivité de la réorientation ne soit pas fourni. Au regard des effectifs (plus de 1 000 étudiants en moyenne en L1), cette réserve ne peut être considérée comme un véritable point faible au regard de l'excellence des dispositifs proposés. Ces derniers sont, par ailleurs, complétés par une bonne prise en charge du handicap (avec une « mission handicap » au sein de l'UCP) et un encouragement satisfaisant à la mobilité.

Les étudiants ayant validé la L3 poursuivent principalement en master et, le plus souvent, à l'UCP (de 50 à 56 % selon les années). Une minorité d'étudiants s'oriente vers les concours administratifs à l'issue de la L3. En revanche, l'insertion professionnelle à l'issue de la licence (taux et type d'insertion) et le devenir des étudiants non diplômés ne sont pas renseignés. Les données sur le devenir des étudiants constituent donc le principal point faible du dossier de la mention. Bien que les effectifs, une fois encore, puissent expliquer la difficulté de réunir des informations, il serait utile d'apporter plus de précisions sur le devenir des étudiants diplômés et des informations relatives aux non diplômés et au taux d'insertion professionnelle à l'issue de la L3.

L'organisation pédagogique de la mention est en adéquation avec les objectifs de formation et d'aide à la réussite mis en avant. L'équipe pédagogique comporte une cinquantaine d'enseignants et enseignants-chercheurs.

Elle combine, de façon proportionnée, des enseignants-chercheurs en droit et des enseignants-chercheurs dans les disciplines non-juridiques enseignées ainsi que des professionnels. La responsabilité de chacune des trois années est conçue pour favoriser les dispositifs d'accompagnement des étudiants (notamment en première année où la responsabilité est divisée en trois sections pour relativiser l'importance des effectifs). De façon générale, il apparaît que l'équipe pédagogique est très préoccupée par l'amélioration de la qualité de la formation et, à ce titre, discute collectivement des perspectives d'évolution (dans le cadre d'assemblées générales) et de l'analyse des différentes évaluations (AERES et des étudiants). Cela permet à la formation d'avoir conscience de ses atouts comme de ses faiblesses. A ce titre, la mise en place d'un conseil de perfectionnement est annoncée.

- Points forts :
 - Importance et qualité des dispositifs d'aide à la réussite.
 - Equilibre, diversité et progression des savoirs.
 - Renforcement de l'enseignement de la méthodologie (transformation des travaux dirigés en méthodologie appliquée).

- Point faible :
 - Insuffisance du suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des étudiants.

- Recommandations pour l'établissement :

Afin d'améliorer encore la qualité de la formation, il serait souhaitable de mettre en place un suivi des dispositifs mis en œuvre, notamment pour apprécier l'effectivité des réorientations et collecter des données sur le devenir des étudiants. Compte tenu de l'importance des effectifs, une structure dédiée à ces questions pourrait être envisagée au niveau de l'établissement.



Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.